

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE 06 MARS 2023**

Date de convocation et
d'affichage : 27/02/2023

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents
ou représentés : 14

Le six mars deux mille vingt-trois, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Benoît de LAURENS, Maire.

Etaient présents : Rosine THIAULT, Magalie CHALOYARD, Didier CONRY, Marina LECLERCQ, Sébastien LEGRAVEREND, Benoît BEAUNEZ, Nicolas LABORDE (arrivé à 20h11), Francine BILLOUE, Radouane EL BAKKOURI, Philippe ESTEVE

Etaient absents : Valérie MAILLET, pouvoir donné à Rosine THIAULT, Eric CHEVALIER, pouvoir donné à Benoît de LAURENS, Olivier PLOIX, Eveline RENAUT

Didier CONRY a été élu Secrétaire de Séance.

La séance s'est ouverte à 20h02.

Le Maire ayant déclaré que le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

1- DEMANDE DE SUBVENTIONS – CONTRAT RURAL

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les objectifs de la politique des contrats ruraux élaborés conjointement par le Conseil Régional et le Conseil Départemental, et permettant d'aider les communes de moins de 2 000 habitants et syndicats de communes de moins de 3 000 habitants à réaliser un programme pluriannuel d'investissements concourant à l'aménagement durable d'une partie du territoire régional.

Après un examen approfondi du territoire de la commune et des actions à entreprendre en cohérence avec le document d'urbanisme local en vigueur, il apparaît souhaitable de solliciter un contrat rural portant sur les opérations suivantes :

-1) La construction d'un Centre Technique Municipal pour 668 498 € HT

-2) La construction d'une halle festive et d'un boulodrome pour 349 536 € HT

Le montant total des travaux s'élève à 1 018 034 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le programme de travaux présenté par Monsieur le Maire et décide de programmer les opérations décrites plus haut pour les montants indiqués suivant l'échéancier annexé.

Le Conseil Municipal s'engage :

- Sur le programme définitif et l'estimation de chaque opération,
- Sur la maîtrise foncière et/ ou immobilière de l'assiette des opérations du contrat,
- Sur le plan de financement annexé,
- Sur une participation minimale conforme aux dispositions légales en vigueur et sur le financement des dépassements éventuels,

- A réaliser le contrat dans un délai maximum de cinq ans à compter de la date d'approbation du contrat par la dernière assemblée délibérante et selon l'échéancier prévu,
- A assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien des opérations liées au contrat,
- A ne pas commencer les travaux avant l'approbation du contrat par la Commission Permanente du Conseil Régional et Départemental,
- A maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,
- A mentionner la participation de la Région Ile-de-France et du Département des Yvelines et d'apposer leur logotype dans toute action de communication,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

SOLLICITE de Madame la Présidente du Conseil Régional d'Ile-de-France et de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention conformément au règlement des nouveaux Contrats Ruraux, au taux de 40 % pour la Région et de 30 % pour le Département dans la limite du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 350 000 € HT pour un montant plafonné à : 500 000 € HT,

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental des Yvelines l'attribution d'une subvention au titre du Contrat Rural Yvelines +, dans la limite de 70% du montant de la dépense subventionnable autorisée, soit 70 000 € HT pour un montant plafonné à 100 000 € HT.

DECIDE de déposer un dossier en vue de la conclusion d'un nouveau contrat rural selon les éléments exposés,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

La séance est levée à 20h30

Ont signé au registre tous les membres présents.

Benoît de LAURENS

Magalie CHALOYARD

Didier CONRY

Rosine THIAULT

Marina LECLERCQ

Sébastien LEGRAVEREND

Valérie MAILLET

Benoît BEAUNEZ

Nicolas LABORDE

Francine BILLOUE

Radouane EL BAKKOURI

Philippe ESTEVE

Le Maire

Benoît de LAURENS

La secrétaire de Séance

Didier CONRY